

/VS  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

LOI N° 97-036 du 04 septembre 1997

portant autorisation d'adhésion de la République du Bénin à l'Accord portant création de l'Association des Pays producteurs de café.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 2.- Est autorisée l'adhésion de la République du Bénin à l'Accord portant création de l'Association des Pays producteurs de café, signé le 24 Septembre 1993 à Brasilia (République Fédérative du Brésil).

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 04 Septembre 1997

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


  
**Mathieu KEREKOU**

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et des Relations avec les  
Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

  
**Adrien HOUNGBEDJI**

.../...

Le Ministre du Développement Rural,



Jérôme SACCA-KINA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDR 4 AUTRES  
MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCONB-DCCT-INAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-